

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE**

**SEANCE DU 28 JUIN 2017
2017/6**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur VELGHE Jacques, Maire.

Nombre	11
Présents	06
Représentés	3
Votants	09
Pour	09
Contre	0
Abstention	0

Présents : VELGHE Jacques, VOISIN Michel, CARRIOU Eric, BOUTET Didier, GALTIER Joël, GARNIER Karin.

Excusés : BERTHOU Florence, JOUBERT Jérôme, MANGERET Delphine, MAROTEAU Stéphanie, FRITSCHÉ Jean-Luc.

Date de convocation : 19 Juin 2017

Secrétaire de séance : GARNIER Karin

Madame Florence BERTHOU donne pouvoir à Monsieur Eric CARRIOU.
Madame Stéphanie MAROTEAU donne pouvoir à Monsieur Jacques VELGHE.
Monsieur Jean-Luc FRITSCHÉ donne pouvoir à Monsieur Michel VOISIN.

Délibération n° 23-2017/6

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2016

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du rapport annuel de l'exercice 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, conformément au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

Il informe le Conseil Municipal que ce rapport sera transmis à Monsieur le Préfet de la Creuse et mis à la disposition des abonnés de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE, à l'unanimité, le rapport annuel de l'exercice 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement.

Délibération n° 24-2017/6

OBJET : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer une décision modificative n°1 au budget eau et assainissement de la commune (section d'exploitation et d'investissement). La Trésorerie Principale de Guéret nous informe que les crédits prévus initialement au budget pour les écritures d'amortissement ne sont pas suffisants.

Il indique qu'il y a lieu de passer les écritures suivantes :

Section d'exploitation dépenses :

Article 6811 : Dotations aux amortissements	+ 1 235,00 €
Article 023 : Virement à la section d'investissement	- 1 235,00 €

Section d'investissement recettes :

Article 28158 : Installations, matériel et outillage techniques Autres	+ 1 235,00 €
Article 021 : Virement de la section d'exploitation	- 1 235,00 €

Monsieur le Maire indique que les dépenses et recettes d'exploitation et d'investissement du budget eau et assainissement restent équilibrées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative n°1 du budget eau et assainissement.

Délibération n° 25-2017/6

OBJET : LOGEMENT COMMUNAL : REVALORISATION ANNUELLE DU LOYER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le bail à usage d'habitation soumis à la loi du 06 juillet 1989, du logement communal, il est mentionné que le loyer sera révisé automatiquement chaque année le 1^{er} juillet.

Il précise également que le loyer actuel est de 423,00 euros par mois, hors charges, et demande au Conseil Municipal de statuer sur une éventuelle augmentation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- dit que le loyer est fixé à 423,74 euros par mois pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, compte tenu du calcul obtenu en fonction des indices parus.

Questions diverses :

- **AMENDES DE POLICE** : Monsieur le Maire donne connaissance du courrier reçu le 26 juin 2017 des Conseillers Départementaux, informant la Commune du versement des amendes de police pour un montant de 614 € sur présentation d'un devis. Il indique qu'il va faire procéder à l'établissement d'un devis pour des travaux de signalisation.
- **DOSSIERS DETR 2017** : Monsieur le Maire fait le point sur les dossiers de subvention.

**Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.**